

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-36

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-36

Maison de l'emploi et de l'entreprise de BORDEAUX- Année 2026 - Subvention de fonctionnement global - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'organisme

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, ci-dessous désignée Maison de l'emploi ou MDEE a été labellisé par la Commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. Elle intervient dans la coordination des actions menées dans le cadre du réseau public de l'emploi, opère en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et participe à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

La Maison de l'emploi a établi son nouveau projet associatif 2022 – 2026 dans une démarche participative en associant les salariés de l'association, les partenaires institutionnels, associatifs, des représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce projet associatif détermine les nouvelles orientations concernant l'offre de service au public, l'offre de service aux entreprises par l'intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi, une action spécifique dans les quartiers prioritaires, notamment concernant le repérage des publics et leur orientation vers l'emploi ou la création d'entreprises. La MDEE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire et favorise la mutualisation des moyens. De nouveaux services sont en place en direction des très petites entreprises (TPE) dans l'accompagnement en matière de ressources humaines et de recrutements, ainsi qu'en matière de résilience économique et de transition écologique. La MDE est également l'acteur référent de Bordeaux Métropole sur l'opération d'intérêt national Euratlantique pour la mise en œuvre des campagnes de recrutement des entreprises qui s'y implantent ou s'y développent à qui elle propose un contact unique et l'animation d'un Comité technique avec l'ensemble des acteurs compétents. Ce dispositif assure des recrutements de proximité au profit des demandeurs d'emploi de la métropole bordelaise.

Bilan 2025

Les orientations pour l'année 2025 consistaient à renforcer la mobilisation des publics et la levée des freins, élargir les offres de services lors des évènements, capitaliser sur les partenariats avec les entreprises, répondre aux mutations en soutenant les secteurs d'activités en tension et enfin développer des ingénieries structurantes.

Le plan d'actions s'est déployé dans :

- l'accompagnement des publics du PLIE (800 participants en 2025, un niveau constant depuis plusieurs années),
- la facilitation et l'ingénierie des clauses d'insertion (362 000 heures dont 88 000 heures pour la commande publique de Bordeaux Métropole, en forte augmentation),
- l'animation d'ateliers avec les demandeurs d'emploi bordelais (110 participants) l'accompagnement numérique (2 680 visites),
- le développement des services aux entreprises (50 diagnostics RH, 60 diagnostics transition écologique, 320 actions de placement),
- la tenue d'une stratégie globale événementielle (plus de 6 000 participants en tout avec un salon de l'alternance à 4 113 visiteurs en légère baisse de 5% et les rencontres emploi handicap à 1 106 visiteurs, en légère augmentation),
- et le soutien à la création d'entreprises (250 porteurs de projets reçus sur la plateforme des initiatives, un chiffre stable, 17 entreprises accompagnées en pépinière et 1 100 visiteurs au salon des entrepreneurs).

La MDEE s'est de plus investie dans l'organisation d'un club RH dans le secteur de la petite enfance, regroupant 87 employeurs. Elle s'est positionnée ainsi en support des obligations de mise en place par les communes, des schémas pluriannuels de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Ces éléments de bilan encore partiels s'inscrivent dans une conjoncture en nette dégradation sur le marché du travail, le territoire de Bordeaux Métropole ayant enregistré 82 705 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) fin septembre 2025, soit + 9,3% sur un an avec dans le même temps un niveau d'offres d'emplois 2025 en baisse de près de 14% par rapport à 2024. Le taux de chômage est désormais repassé au-dessus des 7% dans le bassin d'emploi de Bordeaux cet automne.

Plan d'actions 2026

Le plan d'actions 2026 proposé par la Maison de l'emploi annexé à la convention 2026, présente deux volets principaux. Le premier concerne la participation à l'animation territoriale de l'emploi à l'échelle de la Métropole, en lien avec un environnement rénové du réseau public de l'emploi et une gouvernance présidée par le Comité local pour l'emploi métropolitain mis en place en juillet 2025. Le second est tourné vers les initiatives et projets socialement innovants avec des axes nouveaux : le secteur de la petite enfance dans un contexte législatif qui a particulièrement responsabilisé les communes sur la mise en place du service public de la petite enfance et le bâtiment durable avec une gestion prévisionnelle des emplois et compétences en prévision.

Budget prévisionnel et financement

La Maison de l'emploi présente pour 2026 un budget prévisionnel d'un montant de 2 028 086€ avec une subvention sollicitée auprès de la Métropole à hauteur de 344 198 € pour l'ensemble de ses activités dont 230 000€ pour le fonctionnement général. Il est proposé pour 2026 une participation de 218 500 € au fonctionnement général, soit un maintien de la participation de l'année 2025. Cette participation est complétée par une subvention spécifique au titre de la facilitation de la clause sociale de la commande publique métropolitaine et évaluée au regard du bilan d'activité 2025, ainsi que le renouvellement de la convention concernant l'offre de service emploi aux entreprises sur l'opération d'intérêt national Euratlantique assortie d'une subvention de 23 750 €. Ces deux subventions sont présentées par ailleurs. En complément de la subvention en numéraire accordée pour l'année 2026, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2024, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de Bordeaux Métropole dont la valorisation s'est élevée à 30 190 €. Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2026, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2026 et de leur valorisation actualisée.

Les autres contributeurs sollicités sont la Ville de Bordeaux à hauteur de 654 700 €, l'Etat pour 138 052 €, les fonds européens pour 304 171 €, le Département de la Gironde pour 107 500€, et la Région Nouvelle-Aquitaine pour 40 264 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5217-2 et L 1611-4,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en juillet 2025, numéro 2026-00140,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2026 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 218 500 € en faveur de la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux pour son programme d'actions 2026.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MANGIN, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ZAMBON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------